

**Action concertée - Programme de recherche sur le phénomène de l'exploitation sexuelle des personnes vivant au Québec
Titulaires du concours 2023-2024**

Titulaire	Établissement	Titre	Axe*	MONTANT DE LA SUBVENTION ¹			FRAIS INDIRECTS DE RECHERCHE (FIR) ²			TOTAL
				1 ^{er} avril 2023 au 31 mars 2024	1 ^{er} avril 2024 au 31 mars 2025	1 ^{er} avril 2025 au 31 mars 2026	1 ^{er} avril 2023 au 31 mars 2024	1 ^{er} avril 2024 au 31 mars 2025	1 ^{er} avril 2025 au 31 mars 2026	
Projet de recherche										
Côté, Karine	Université du Québec à Chicoutimi [UQAC]	Services pour répondre aux besoins multiples et post-traumatiques des victimes d'exploitation sexuelle et favoriser leur sortie de la prostitution	3.2	39 724 \$	68 182 \$	52 094 \$	10 725 \$	18 409 \$	14 065 \$	203 199 \$
Synthèse des connaissances										
Lafortune, Denis	Université de Montréal	Leviers d'intervention auprès des personnes achetant ou susceptibles d'acheter des services sexuels : un examen de la portée	1.2	59 565 \$						59 565 \$
Lanctôt, Nadine	Université de Sherbrooke	Exploitation sexuelle des mineurs : leviers et barrières aux pratiques psychosociales destinées aux victimes et aux proxénètes	1.1	59 817 \$						59 817 \$
TOTAL GÉNÉRAL: 3 octrois										322 581 \$

TOTAL PAR VOLET:**1 Projet de recherche****2 Synthèses des connaissances****TITRE DES AXES*****AXE 1 : LA PRÉVENTION****1.1 : Quels sont les facteurs qui contribuent ou qui nuisent à l'efficacité des pratiques de prévention auprès : a) des victimes? b) des proxénètes?****1.2 : Quels sont les leviers d'intervention en émergence ainsi que ceux jugés les plus prometteurs pour intervenir auprès des personnes achetant des services sexuels (actuels et potentiels – à l'exclusion des proxénètes).****AXE 3 : LES VICTIMES D'EXPLOITATION SEXUELLE****3.2 : Besoin et services**

1. Les octrois sont conditionnels à l'allocation des crédits par l'Assemblée nationale du Québec et aux décisions du Conseil d'administration du Fonds. Ces octrois peuvent donc être modifiés en tout temps, sans préavis.

2. Les frais indirects de recherche (FIR), accordés aux projets de recherche seulement, sont à l'usage des établissements gestionnaires et leur sont versés directement.